



HAL
open science

Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives

André Torre, Bertrand Zuideau

► To cite this version:

André Torre, Bertrand Zuideau. Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives. *Natures Sciences Sociétés*, 2009, 17 (4), pp.349-360. 10.1051/nss/2009062 . hal-01198165

HAL Id: hal-01198165

<https://hal.science/hal-01198165>

Submitted on 30 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article

Dossier « Économie de la proximité »*

Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives

André Torre¹, Bertrand Zuindeau²

¹ Économiste, INRA, AgroParisTech, UMR SAD-APT, PROXIMITES, 16 rue Claude Bernard, 75005 Paris, France

² Économiste, Université Lille 1, UMR8019 CNRS/CLERSE, Bâtiment SH2, Cité scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq cedex, France

Mots-clés :

Proximité géographique ; proximité organisée ; environnement ; conflits ; régulation

Résumé – Parmi les nouvelles approches économiques de l'environnement, l'économie de la proximité suscite un intérêt grandissant. Ce n'est que depuis le début des années 2000 que cette conception, jusqu'alors dédiée à l'analyse des relations économiques territoriales, s'est tournée vers la problématique environnementale. À l'aide d'une grille d'analyse novatrice, fondée notamment sur le diptyque « proximité géographique / proximité organisée », elle a investi plusieurs questions du domaine de l'environnement et des politiques environnementales. L'article se propose, en premier lieu, d'établir un inventaire des contributions réalisées à partir de ce cadre analytique. Apparaissent dominer la question des conflits d'usage et le rôle des proximités organisées dans la régulation des problèmes environnementaux. Dans un second temps, l'article dessine des perspectives heuristiques de développements futurs.

Keywords:

geographical proximity; organised proximity; environment; conflicts; regulation

Abstract – The contributions of proximity economics to environmental issues: Assessment and prospects. Among the new economic approaches to environmental issues, proximity economics is generating growing interest. It was only in the early 2000s that this approach, which until then had mostly served as a tool for analyzing territorial economic relationships, was first used to address environmental issues. Using an innovative analytical framework based on the two-fold concept of geographical proximity/organized proximity, recent work in proximity economics have examined several issues related to the environment and environmental policies. In this article we propose to draw an inventory of the contributions based on this analytical framework and to identify a number of heuristic prospects. By crossing the two types of proximity and the two stages of environmental problems (i.e. the production and regulation phases), four themes emerge. Examining the existing contributions with regards to these themes reveals that the majority of these contributions deal with the effect of geographical proximity on the production of a problem (including the question of land use conflicts) and with the role of organized proximity in the management of the problem. The other two themes are discussed far less frequently: the possible contribution of geographical proximity in the management of the problem and the negative role of certain types of organized proximity in the creation of problems. For this reason, we believe that these two under-explored themes are research directions that should be pursued in future, possibly by using work from other fields of research.

Introduction

Ces quinze dernières années, les analyses de l'environnement issues des sciences humaines et sociales se sont sensiblement diversifiées. Rien que pour ce qui concerne l'économie (ou la socioéconomie), des approches nou-

velles sont venues compléter, et parfois contester, les corpus existants, en particulier la théorie néoclassique standard. Ces approches sont parfois spécifiques au domaine investi – l'environnement, qui s'élargit au champ du développement durable –, et c'est le cas, au premier chef, de « l'économie écologique » qui a émergé au début des années 1990, sur la base d'apports précurseurs (analyse écoénergétique, bioéconomie de Georgescu-Roegen, etc.). Mais les constructions nouvelles prennent aussi la forme

Auteur correspondant : A. Torre, torre@agroparistech.fr

* Cf. dans ce numéro la présentation de ce dossier dans l'éditorial.

Encadré 1. Proximité géographique et proximité organisée

Nous retenons ici la distinction entre deux catégories de proximités, respectivement nommées géographique et organisée (Torre et Rallet, 2005).

- La proximité géographique traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement. Elle a deux propriétés essentielles. Elle est tout d'abord de type binaire : il existe d'infinies graduations, mais la proximité géographique a, in fine, pour objet de savoir si l'on se trouve « loin de » ou « près de ». Elle est ensuite doublement relative. Primo, la distance géographique, qui fonde le partage entre proximité et éloignement, est relative aux moyens de transport. On pondère la distance kilométrique par le temps et/ou le coût de transport. Secundo, la proximité procède en dernier ressort d'un jugement porté par les individus ou les groupes sur la nature de la distance géographique qui les sépare. Le jugement consiste à traiter l'ensemble des paramètres qui influent sur la distance, pour les réduire à l'énoncé selon lequel on est près ou loin de. Cet ensemble de paramètres comprend des données objectives (kilomètres, temps, prix), mais aussi la perception que les individus en ont, variable selon l'âge, le groupe social, le sexe, la profession... Toutefois, la proximité géographique peut être, à un instant t , considérée comme une donnée de l'espace physique représentant une contrainte qui s'impose aux agents pour développer leurs actions.
- La proximité organisée n'est pas d'essence géographique mais relationnelle. Par proximité organisée, on entend la capacité qu'offre une organisation^a de faire interagir ses membres. L'organisation facilite les interactions et les actions en son sein ; en tout cas, elle les rend a priori plus faciles qu'avec des unités situées à l'extérieur de l'organisation. Deux raisons majeures l'expliquent. D'une part, l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres. C'est la logique d'appartenance de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou les routines de comportement (explicites ou tacites) qu'ils suivent. D'autre part, les membres d'une organisation peuvent partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances, et les mêmes savoirs. C'est ce que nous appelons la logique de similitude de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », autrement dit parce qu'ils partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir.

^a « Organisation » est ici un terme générique qui désigne tout ensemble structuré de relations sans préjuger de la forme de la structure. Ce peut être une entreprise, une administration, un réseau social, une communauté, un milieu...

de conceptions plus générales, transposées au domaine de l'environnement. Les approches institutionnalistes, conventionnalistes, régulationnistes de l'environnement, et d'autres encore, ont multiplié les références et les points de vue...

Dans cet article, nous souhaitons nous focaliser sur l'une de ces élaborations nouvelles, très récente, car située à la charnière des années 1990 et 2000, mais qui a déjà suscité suffisamment de contributions pour que soient envisagés un bilan et des perspectives. Cette approche est celle de la « proximité »¹.

À la confluence de l'économie industrielle et de l'économie spatiale (Rallet et Torre, 1995), les analyses en termes de « proximités » ont apporté, à partir du milieu des années 1990, un renouvellement certain des réflexions dans le champ de l'économie régionale ou spatiale. Dédiées à des questions telles que les coopérations interentreprises, les localisations d'activités, les processus d'innovation, la constitution de clusters, les gouvernances locales, ces tra-

vaux ont tenté d'apporter de nouveaux modes d'analyse. Leur grille de lecture, originale, se fonde principalement sur le diptyque « proximité géographique / proximité organisée » (Encadré 1), qui tire les conséquences des limites de la notion de « distance spatiale », en enrichissant son contenu par un matériau organisationnel et institutionnel plus à même d'expliquer les dynamiques productives récentes sur les territoires. Une littérature abondante, faite notamment d'ouvrages collectifs (Rallet et Torre, 1995, 2006 et 2007 ; Bellet *et al.*, 1998 ; Gilly et Torre, 2000 ; Dupuy et Burmeister, 2003 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Torre et Filippi, 2005) ou de numéros spéciaux de revues (Bellet *et al.*, 1993 ; Gilly et Torre, 1998 ; Mollard et Torre, 2004a ; Torre, 2004 ; Boschma, 2005 ; Talbot et Kirat, 2005 ; Torre et Zuindeau, 2006), rend compte des débats théoriques au sein de ce courant et, surtout, de la variété des applications. Celles-ci, pour être larges, comme l'illustrent les exemples donnés plus haut, n'en restent pas moins principalement cantonnées au domaine des relations productives.

Or, plusieurs motifs appellent à tester la pertinence de l'économie de la proximité à d'autres registres de questions et tout spécialement à celui de l'environnement et de sa gestion.

Les problèmes environnementaux sont, pour une part importante, territorialisés. Même lorsqu'ils sont reconnus

¹ Le caractère multiforme des travaux conduit parfois à mettre le terme « approche » au pluriel (Bellet *et al.*, 1998). À l'inverse, révélant alors plutôt une certaine stabilisation des modes analytiques, des auteurs parlent de « théorie » ou même d'« école » de la proximité. « Économie de la proximité » est également une appellation fréquente, que nous reprenons dans notre titre général et dans la suite de l'article.

Tableau. Proximités et environnement : état des lieux et perspectives.

| | Production des problèmes environnementaux | Régulation des problèmes environnementaux |
|-------------------------------|--|---|
| Proximité géographique | Travaux les plus nombreux | Perspectives de recherches à partir d'apports d'autres courants |
| Proximité organisée | Travaux rares. À conforter | Travaux relativement abondants |

comme globaux ou transfrontières, les impacts spatiaux ne sont pas, à l'évidence, indifférenciés. La situation dans une zone inondable, la proximité par rapport à un site pollué, des localisations d'acteurs concurrents face à un même espace de ressources, sont des premiers exemples de ce que la notion de « proximité géographique » est à même d'éclairer bon nombre de problématiques environnementales. On notera d'ailleurs que, dans une optique de traitement des problèmes, le droit fait de plus en plus référence au « principe de proximité » (Nicourt et Girault, 2006). D'autre part, la gestion des problèmes environnementaux fait fréquemment appel à ce qui constitue les ingrédients de la proximité organisée : préoccupations communes pour l'objet environnemental, importance de la base informationnelle et cognitive, coordinations d'acteurs, cadres formels ou informels de résolution...

De fait, des contributions « proximitistes » appliquées au domaine de l'environnement sont apparues à la fin des années 1990 (Kirat, 1999 [éd. 2005]; Lahaye, 1999 [éd. 2002]; Papy et Torre, 1999 [éd. 2002]; Letombe et Zuindeau, 2001; Torre et Caron, 2002) et se sont multipliées durant l'actuelle décennie. Cette abondance et le recul temporel dont on commence à disposer nous autorisent à penser qu'un bilan du travail réalisé en la matière est désormais possible. Pour faire ressortir les lignes de force de cette littérature récente, mais aussi ses insuffisances – et par conséquent les possibles voies d'extension –, nous proposons un tableau croisant les types de proximités et les deux clés d'entrée que sont la production du problème environnemental et sa régulation (cf. tableau ci-dessus).

Ce tableau inspire directement le plan de l'article. La première partie traite du rôle de la proximité géographique vis-à-vis de la production des problèmes environnementaux, en s'attachant tout particulièrement à la question des conflits d'usage. La deuxième présente les travaux ayant trait à la mobilisation de proximités organisées en vue d'une régulation des problèmes. La troisième dessine un certain nombre de perspectives à partir des deux cases restantes. L'article se conclut sur les apports les plus significatifs des travaux environnementalistes au courant général de la proximité.

Conflits d'usage environnementaux et proximités géographiques

La partie la plus importante en volume des recherches réalisées à ce jour, à l'interface entre les programmes d'analyse des questions environnementales et de l'économie de la proximité, porte sur la question des conflits d'usage et de voisinage. Depuis le début des années 2000, un groupe de chercheurs travaille, en France, sur la problématique des conflits, en cherchant à les relier, de manière explicite, avec la dimension spatiale des relations interacteurs. Ces travaux, d'essence pluridisciplinaire, s'appuient sur un substrat empirique et sur une démarche qualifiée d'empirico-déductive par ses promoteurs. Ils ont trouvé une traduction dans le cadre de l'économie de la proximité, par la mobilisation de certaines de ses catégories d'analyse et la mise en évidence de propriétés particulières des relations de proximités géographique et organisée (Caron et Torre, 2006).

Les conflits analysés dans ces travaux ont trait à différentes dimensions environnementales ou liées aux questions de développement durable (Mollard et Torre, 2004b) et de cadre de vie. Pour faire écho à la définition de l'environnement de Siebert (1998), ces travaux concernent les biens publics de consommation – tels que l'air, les aménités du paysage et les fonctions de la nature –, l'offre de ressources – telles que l'eau ou l'énergie –, les questions de déchets et de pollution, ainsi que l'espace de localisation et de voisinage entre individus ou activités proches. Les auteurs mettent à jour les variables agissantes dans la production des conflits et analysent de manière fine la notion de proximité géographique et ses caractéristiques polémogènes. On notera que cette approche ne repose pas sur une vision négative ou moralisatrice du conflit, avant tout considéré comme un mode de coordination, voire comme un passage nécessaire dans les processus de gouvernance.

Proximités géographiques subies et recherchées

Comme le montrent Torre et Caron (2005), tensions et conflits d'usage et de voisinage peuvent être étroitement associés à la notion de proximité géographique, qui s'impose aux acteurs et se trouve à la source même de la relation conflictuelle. L'approche se fonde sur une distinction fondamentale entre proximité géographique subie et proximité géographique recherchée.

La proximité géographique subie a trait, par exemple, à des résidents qui subissent des rejets (pollutions olfactives, visuelles ou sonores émises par leurs voisins), à l'installation d'une activité source de nuisances dans une commune, aux différends entre usagers ne s'accordant pas sur la vocation à un usage dominant d'un espace (que certains voudraient récréatif et d'autres productif), ou encore au

problème posé par l'accès de différentes catégories d'usagers à une zone donnée (restrictions ou multiusage). Il en résulte, quand le déménagement est impossible ou son coût d'opportunité trop élevé, une contrainte de proximité, qui s'appuie sur trois types d'interférences :

- les superpositions. Deux ou plusieurs agents prétendent à des usages différents pour un même espace, par exemple certains veulent l'utiliser à des fins récréatives et d'autres dans un but de réservation de la nature ou de construction. Ce sont en général toutes les situations dans lesquelles le multiusage se révèle délicat ;
- les contiguïtés. Des agents situés côte à côte sont en désaccord quant aux frontières, bordures ou bornages de leurs espaces respectifs. Il peut s'agir de contestation des limites de propriété, de questions de servitudes ou de passages mitoyens, de remboursements. Ce sont des situations dans lesquelles apparaît une friction relative à l'appréciation du territoire d'action des individus ou des personnes morales ;
- les voisinages. Ce cas concerne les effets indésirables d'une activité, pouvant se diffuser à des agents situés dans un périmètre proche par la voie des airs, des eaux, ou sous l'effet des pentes de terrains. C'est la situation emblématique des externalités de pollution, rejets d'effluents, épandages ou émissions toxiques, ou encore des nuisances sonores.

L'autre situation, polaire, est celle de proximité géographique recherchée. Cette quête vise, pour des usagers de l'espace, à satisfaire une demande de proximité par rapport à d'autres acteurs économiques ou sociaux, mais également à des ressources naturelles ou artificielles (Torre et Caron, 2002). Elle est de deux types, selon qu'elle mobilise une proximité géographique permanente ou temporaire :

1. La demande de proximité géographique permanente se traduit par un changement de localisation et une installation dans un lieu jugé davantage propice à la satisfaction des besoins ou à la réalisation des activités projetées par l'acteur. C'est le cas des personnes qui s'installent dans une ville pour bénéficier de la présence d'autres habitants, des infrastructures, de l'ambiance culturelle... ou des entreprises qui vont chercher à installer des silos ou des usines de transformation à proximité des lieux de production agricole, afin de limiter les coûts de transport et les pertes en charge ;
2. La demande de proximité géographique temporaire trouve à se satisfaire sans changement de localisation, simplement par l'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels de plus ou moins longue durée. Il s'agit, par exemple, des voyages entrepris par les migrants saisonniers : propriétaires de résidences secondaires, touristes, randonneurs... qui désirent se rapprocher de la campagne dans le cadre de leurs

activités de loisirs. La demande de paysages, d'espaces naturels ou protégés, d'infrastructures de transports ou de loisirs, est centrale.

À cette distinction s'ajoute la prise en compte d'une relation asymétrique liée à la composante physique même des proximités géographiques. Il s'agit du phénomène que les auteurs qualifient de micro-localisations des acteurs (Beaurain et Longuépée, 2006) ou d'inégalité face à l'espace (Caron et Torre, 2005), conséquence de la combinaison des particularités physiques de ce dernier (un acteur situé en haut versus en bas d'une pente, ou en amont versus en aval d'un cours d'eau) et des localisations des acteurs économiques et sociaux (plus ou moins loin d'une source de pollution)². Ceux-ci, en fonction du lieu précis dans lequel ils sont localisés, de leur situation au regard de la topographie du territoire et des accidents du relief, ou des infrastructures créées par l'homme, se trouvent dans des situations plus ou moins favorables, au niveau spatial comme en termes de coordinations. Il en résulte des asymétries relationnelles entre acteurs, asymétries qui vont déterminer les modalités aussi bien d'expression que de résolution des conflits. Ainsi, l'acteur qui bénéficie d'une localisation favorable (accès privilégié à la ressource en eau, par exemple) va pouvoir peser dans la négociation, ou encore se voir « seulement » enjoindre d'entreprendre une action technique visant à réparer ou empêcher un dommage. Celui qui se trouve dans une situation défavorable (sans accès direct) sera peut-être davantage enclin à recourir au conflit afin de faire valoir ses intérêts, s'il les juge insuffisamment reconnus et défendus. Enfin, cette inégalité spatiale rejaillit sur la définition même des droits de propriété et donc sur les modalités de résolution des conflits : les tentatives de négociation, de médiation ou de concertation, les jugements, prennent en compte ce phénomène inégalitaire (et parfois hiérarchique) fondamental (Bouba-Olga *et al.*, 2006 ; Bouba-Olga *et al.*, dans ce numéro³).

Caractéristiques des conflits d'usage

C'est sur la base de ces trois éléments (proximité subie, proximité recherchée, inégalité face à l'espace) que sont définis les conflits d'usage et de voisinage. Ces derniers

² Longuépée (2003) et Beaurain et Longuépée (2006) proposent l'idée d'une « proximité environnementale ». Pour certains enjeux d'environnement, la proximité géographique prend une forme spécifique : ainsi, s'agissant d'une rivière, deux acteurs peuvent être éloignés l'un de l'autre, mais proches de l'objet. Toutefois, l'expression « proximité environnementale » est discutable car, pour quantité de cas, on trouve les mêmes traits que la rivière, sans qu'il s'agisse d'enjeux d'environnement (infrastructures linéaires, câblages...).

³ Voir, dans ce numéro, l'article d'O. Bouba-Olga, O. Boutry, A. Rivaud, « Un approfondissement du modèle *exit-voice* par l'économie de la proximité ».

éclatent entre des agents forcés de cohabiter au sein d'un même espace et prétendant à des usages différents, voire concurrents, de celui-ci. L'ambivalence entre proximité géographique recherchée (qui répond à une demande de proximité) et proximité géographique subie (qui impose des contraintes de proximité) est créatrice de tensions et de conflits⁴. Une modalité privilégiée d'y échapper réside dans la mobilité, c'est-à-dire le déménagement de personnes privées ou la délocalisation d'une activité économique. Mais cette opportunité est souvent limitée, pour des raisons financières ou culturelles. Les tensions s'aiguisent alors et donnent naissance à des conflits, suite à des engagements crédibles (recours aux tribunaux, violences, médiatisation, interdictions...) d'acteurs locaux se sentant lésés ou menacés. Une bonne part des conflits naît, en effet, de manière préventive, souvent dès l'annonce d'une procédure d'enquête publique (Torre *et al.*, 2006), par exemple pour l'installation d'une usine d'épandage.

Les recherches en cours au niveau empirique permettent de repérer certaines caractéristiques majeures des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux et périurbains français (Torre *et al.*, 2006). Trois types d'usages sont principalement concernés. Il s'agit de l'usage résidentiel et de l'usage de protection et de gestion de la nature, ainsi que de l'usage industriel (qui s'oppose souvent aux deux autres). La place prédominante des conflits d'anticipation, ou conflits préventifs, constitue un second résultat important. Les procédures d'enquête publique ou les déclarations d'utilité publique sont, en effet, systématiquement à l'origine de tensions ou d'engagements – contentieux juridiques, manifestations, recours à la presse – marquant l'entrée dans le conflit. Le troisième résultat tient dans le fait que les conflits recensés sont en majorité liés à des innovations, qu'elles soient d'ordre technique (aménagement, infrastructure, activités industrielles), social (mise en place de groupes de travail ou de commissions), politique (protection de la biodiversité) ou organisationnel (nouveaux modes de gestion des terres, remembrement). Les conflits, qui accompagnent tout changement, semblent en retour constituer une manière de modifier les règles et les régulations à la fois dans la sphère de l'action et dans celle de la négociation (recomposition des dispositifs de gouvernance locale). Ils constituent, de plus, un ferment de lien social, en permettant à des communautés ou des groupes de personnes de se structurer autour d'objectifs communs et de prendre la parole dans le processus de gouvernance des territoires, en exprimant des oppositions à certaines actions prévues ou en cours de réalisation.

⁴ Il faut se garder de toute vision simpliste opposant les personnes recherchant la proximité géographique et celles qui la subissent. Les conflits peuvent également prendre naissance entre des agents qui recherchent la proximité (conflits entre chasseurs et naturalistes) ou qui la subissent (conflits entre habitants de zones urbaines, par exemple).

Il reste que les « conflits environnementaux » dans leur ensemble ne sauraient s'assimiler aux « conflits environnementaux de voisinage ». Le conflit est susceptible d'émerger avec une distanciation plus ou moins importante. Les conséquences d'une pollution peuvent être très éloignées de son origine ; les protagonistes d'un conflit peuvent être distants de plusieurs milliers de kilomètres. Cet aspect est d'autant plus sensible que les faits stylisés tendent à montrer qu'une telle déconnexion spatiale s'est accentuée avec les problèmes environnementaux de ces dernières décennies (trou dans la couche d'ozone, changement climatique...). Dans une ambition de montée en généralité, l'économie de la proximité appliquée à l'environnement aura à tenir compte de cette caractéristique essentielle.

Proximités organisées et gestion des problèmes environnementaux

Alors que, dans les recherches consacrées aux conflits d'usage et de voisinage liés à l'environnement, la proximité géographique joue un rôle polémogène, la proximité organisée occupe, quant à elle, le plus souvent une fonction régulatrice de ces conflits, qu'il s'agisse de les prévenir ou de les modérer par l'apaisement des tensions entre usagers de l'espace (Encadré 1). Et c'est de son absence ou de ses difficultés de mobilisation que naissent les situations conflictuelles (Torre et Caron, 2005).

La dimension régulatrice de la proximité organisée

Souvent soulignée dans la littérature, la fonction régulatrice de la proximité organisée contribue à la production de compromis locaux plus ou moins provisoires entre les acteurs porteurs de tensions ou de conflits, ainsi qu'à la gestion des tensions (Bertrand et Moquay, 2004 ; Gueorguieva-Faye, 2006). Son intervention est favorisée par la forme collective prise par le concernement pour les questions environnementales, et elle joue un rôle préventif ou réparateur aussi bien dans les phases de négociation que lors des recours aux tribunaux (Kirat et Melot, 2006). Ses vertus sont alors convoquées pour assurer les processus de coordination, en particulier lors des moments de tensions qui se déroulent en dehors des pics de conflictualité. Mais elle joue également en sourdine durant les phases hautes de conflictualité, et assure le lien social nécessaire à la reprise des négociations ou à la recherche de nouveaux accords. Ses deux logiques constitutives peuvent alors se trouver mobilisées.

Concernant la logique d'appartenance, les liens tissés se révèlent essentiels. L'appartenance à un même réseau ou à une même organisation permet d'entamer la discussion sur les règles à produire au sein d'un dispositif de négociation et de discuter des modalités techniques des

arrangements à trouver. La proximité organisée présente ici une dimension volontariste forte. Restauratrice du lien social, elle peut être mobilisée pour aider à la résolution des conflits qui se posent en cas d'absence d'interactions. C'est son activation qui va permettre la restauration du lien, par la mise en place d'actions communes. Citons le cas des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), des dispositifs locaux associant usagers, collectivités locales et services de l'État autour de la gestion et de la protection de la ressource en eau. Ils constituent une instance favorisant la création de rapports de proximité organisée, propice à la mise en discussion et à l'émergence des intérêts des acteurs, ainsi qu'à l'identification de leurs stratégies (Beaurain et Longuépée, 2006).

C'est la référence à des valeurs partagées qui s'avère primordiale pour la logique de similitude. Elle renvoie avant tout à la possibilité de mettre en commun les expériences et les projections des acteurs locaux, afin de les faire adhérer à un projet collectif. La différence avec la logique d'appartenance ne provient pas des situations, mais du fait que la mobilisation de la logique de similitude conditionne l'acceptation de règles générales de négociation, à l'origine du processus et indispensables à son démarrage. Ensuite, elle permet la production de règles collectives, acceptées par toutes les parties prenantes, ainsi que la production de croyances et d'anticipations partagées par les acteurs, compromis provisoire et révisable qui permet de tracer un sentier commun à des collectifs. Les travaux sur les dynamiques de gestion concertée des espaces ruraux mettent ainsi en évidence le rôle déterminant du partage de représentations ou de valeurs communes dans l'élaboration des accords (Beuret, 2003).

La mobilisation de la proximité organisée au profit d'une gestion ou d'un apaisement des conflits environnementaux peut passer par la construction d'accords volontaires (Bélis-Bergouignan et Cazals, 2006). En témoignent les démarches environnementales volontaires (Mormont, 1996), qui prennent la forme d'accords, de chartes environnementales, de codes de bonne conduite... Dans ce cas, ce sont les logiques d'appartenance qui se mettent en place, par le développement des relations entre acteurs et le renforcement d'un cadre réglementaire commun. Mais il est souvent plus complexe de créer une base de connaissance commune des acteurs et donc de mettre en place des relations relevant de la logique de similitude. De manière générale, les démarches environnementales volontaires constituent un outil de stabilisation des conflits ; elles créent un espace contractuel, aident à préciser les termes des engagements souscrits en matière environnementale et contribuent à identifier les parties prenantes de ces démarches et à objectiver les termes du conflit.

Se pose toutefois une autre question. Si l'on admet que le conflit est un moment parmi d'autres des processus de gouvernance et une phase de coordination souvent

nécessaire, dans quel cas doit-on mobiliser la proximité organisée ? Autrement dit, quelles sont les situations qui méritent de prévenir ou de résoudre la situation conflictuelle et celles dans lesquelles il est plus efficace de la laisser se développer ? Une réponse pourrait résider dans la distinction entre différents types de conflits environnementaux. Les mutations ayant des impacts forts en termes de développement durable seraient difficilement acceptables et impliqueraient des phases conflictuelles correspondant à des réagencements sociaux et politiques, alors que les conflits possédant une extension spatiale ou sociale plus faible, le plus souvent révélateurs de querelles de voisinage, devraient pouvoir trouver des solutions rapides.

Les problèmes liés à l'absence ou à la faiblesse de proximité organisée

L'insuffisance ou les difficultés de mobilisation de la proximité organisée se traduisent par une absence ou une faiblesse extrême des relations de coopération, des liens de solidarité ou des représentations partagées. La contrainte de proximité géographique (superposition, contiguïté ou voisinage forcés) fait subir des tensions aux acteurs locaux, voire les entraîne à des relations conflictuelles, en particulier quand ils sont confrontés à des situations nouvelles ou complexes. Les tensions naissent quand des usagers de l'espace ne partagent pas les mêmes logiques de similitude ou d'appartenance, c'est-à-dire souffrent de l'absence de lien leur permettant de trouver ensemble des ressources ou des solutions aux contraintes imposées par la proximité géographique. S'il s'avère impossible de déménager ou de faire un autre choix de voisinage, les oppositions s'aiguisent. L'amplification des tensions ou l'apparition d'événements nouveaux (épisodes de pollution, construction d'infrastructures...) vont générer des conflits, nés de l'absence ou de la faiblesse des interactions et des visions communes.

Prenons le cas de la gestion volumétrique de l'eau dans le bassin de la Charente (Granjou et Garin, 2006). Les acteurs locaux, situés au sein du même périmètre et subissant des contraintes très semblables liées au poids de l'irrigation sur la ressource en eau, se trouvent tous concernés. Toutefois, ils peinent à trouver une solution, car leurs représentations divergent et ils ne peuvent s'accorder autour d'un projet commun. Ils subissent ainsi une contrainte de proximité géographique qui les oblige au contact, alors que leurs préférences sont contradictoires et qu'ils ne possèdent pas de mode d'expression et de coordination permettant de dépasser les tensions qui les opposent. Les relations peuvent alors prendre une tournure conflictuelle, comme dans l'exemple de la gestion des eaux de pluie en ville (Carré *et al.*, 2006). Alors que la proximité géographique est très forte et que les habitants subissent ensemble ses désagréments, cette

question n'engendre généralement pas pour autant de processus de mise en débat ou de construction commune. Les habitants font rarement preuve de solidarité entre amont et aval et ne sentent pas de concernement général. Pourtant, une gestion collective et de proximité de l'eau pourrait constituer un facteur de solidarité ou occuper une place dans les discours et les projets des élus locaux. Au contraire, elle est plutôt source de conflictualité ; l'absence de proximité organisée constitue un frein à la mise en place d'actions ou de projets concertés.

Les auteurs appellent dans leur ensemble à la gestion collective des questions environnementales et à la création d'organisations locales susceptibles de les prendre en main et d'y apporter des réponses construites sur la base d'accords et de règles admises par les producteurs et les acteurs locaux concernés. Pourtant, les proximités organisées restent souvent à construire, comme le révèle la gestion des ressources naturelles par l'agriculture (Avilés Benitez et Roque, 2005). Si la mise en réseau des acteurs, le partage de règles et d'instruments peuvent se réaliser à force d'interactions construites (logique d'appartenance), il est bien plus difficile de construire une représentation partagée d'un projet de long terme (logique de similitude, ou « proximité cognitive », cf. Marcelpoil et Boudières, 2006).

Ce schéma conflictuel peut encore se compliquer quand l'opposition se joue au sein d'une filière de production, par exemple entre producteurs et utilisateurs d'un même produit soumis à des normes environnementales, comme dans le cas de l'agriculture biologique ou raisonnée (Bélis-Bergouignan et Cazals, 2006). Il est difficile d'établir des protocoles et des représentations communes entre des agents impliqués dans une relation d'achats-ventes, en raison de la dissymétrie des positions et des attentes. Par ailleurs, si la mise en place de relations de proximité organisée simplifie et clarifie les données d'un problème environnemental diffus, elle ne garantit pas la connexion marchande entre producteurs et récepteurs de la nuisance. En effet, ces derniers peuvent ne pas être les consommateurs directs des produits des filières et rester ainsi hors d'atteinte de l'intention des producteurs engagés dans les démarches environnementales. La mesure environnementale rate sa cible en raison de la disjonction entre proximités organisée et géographique. On touche alors aux limites des possibilités de mobilisation de la proximité organisée dans le cas de relations conflictuelles : son activation n'est pas facile et peut, de surcroît, se révéler infondée.

Dimension d'incertitude et proximités organisées

Plusieurs travaux ont examiné l'hypothèse que le contenu en incertitude des problèmes environnementaux influait sur les formes et l'efficacité des proximités organisées (Letombe et Zuindeau, 2006 ; Zuindeau, 2005 et 2006).

L'origine d'un problème, les voies de transmission de ses effets négatifs, les diverses conséquences sur les victimes sont plus ou moins entachées d'incertitude, et ce, quelle que soit l'ampleur effective de ses conséquences.

La pollution ponctuelle d'une usine, avec une diffusion bien circonscrite et concernant des produits connus, laisse une place réduite à l'incertitude. L'enjeu environnemental est bien cerné, il n'y a aucune ambiguïté quant aux responsabilités. Si, de surcroît, les effets sont jugés graves sur la santé publique, des proximités organisées vont pouvoir se constituer sans trop de difficultés. Une communauté de valeurs va se former face au problème (logique de similitude), des coopérations entre acteurs économiques et politiques d'un même territoire vont se nouer en vue de sa résolution (logique d'appartenance).

Mais, dans le cas où la dimension d'incertitude est jugée importante (origine équivoque, relations de cause à effet mal connues, etc.), les proximités organisées peinent à se réaliser. Diverses dénégations sont à même d'enrayer un processus de régulation du problème. La mise sur l'agenda est plus facilement différée. Au niveau international, les tergiversations et les revirements entourant la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique illustrent bien cet effet de l'incertitude, qui sert ainsi de prétexte à l'inaction. À l'échelle locale, les exemples ne manquent pas, non plus, de pollutions caractérisées par un fort contenu en incertitude qui en entrave la remédiation : pensons notamment aux pollutions historiques de sols et de nappes. L'encadré 2 développe ce point avec le cas du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Faire ainsi le lien entre le contenu en incertitude et l'importance/efficacité des proximités organisées constitue une piste théorique digne d'intérêt pour l'économie de la proximité. Une telle ouverture trouve évidemment à s'appliquer au domaine de l'environnement – comme nous venons de le montrer –, mais sa portée vaut probablement aussi pour d'autres champs, d'ailleurs plus traditionnellement abordés : innovations et projets productifs territoriaux, stratégies de long terme des entreprises, etc. Pour nous limiter à l'environnement (ou au développement durable), la liaison théorique proposée rejoint, en définitive, d'autres formulations, parfois anciennes, visant à faire de l'incertitude un facteur influant sur la gestion des problèmes, ou ce que Theys (1997) appelle leur « gouvernabilité », laquelle sera d'autant plus faible (respectivement forte) lorsque l'incertitude sera forte (respectivement faible). Nous pensons aussi à la distinction de Godard (1993) entre univers stabilisé – quand l'incertitude est réduite – et univers controversés – quand elle domine. L'intérêt d'une approche proprement proximate de la question vient de ce que les variables reconnues généralement pour influencer sur les proximités organisées (valeurs partagées, référentiels cognitifs, intérêts communs, ainsi que, plus en aval, les coopérations effectives) peuvent être passées au crible systématique de

Encadré 2. Régulation des problèmes environnementaux dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a connu, dès le XIX^e siècle, une croissance industrielle intensive, fondée sur l'exploitation houillère ainsi que sur plusieurs activités connexes à la mine (chimie, métallurgie...). Ce schéma de croissance a été très prédateur vis-à-vis de l'environnement naturel, induisant un certain nombre de problèmes significatifs qui constituent encore aujourd'hui des séquelles de l'industrialisation passée : désorganisation du sous-sol, pollutions de sols et de nappes, friches industrielles, etc. Pourtant, ces questions sont restées relativement délaissées. En particulier, la déstructuration du sous-sol, consécutive à l'activité minière et à des pollutions historiques, a fait l'objet d'une attention très tardive, seulement à partir du milieu des années 1990.

Comme l'ont montré plusieurs études (Letombe et Zuindeau, 2001 et 2006), ces problèmes se caractérisent par une dimension d'incertitude élevée (méconnaissance des voies de diffusion de la pollution ou des effets spatialisés des dysfonctionnements géologiques). La gestion des problèmes via le droit de l'environnement « classique » n'a pas été possible. Et, si une insuffisance des proximités organisées est à relever, on remarque que les acteurs territoriaux ont progressivement impulsé la création de formes de régulation atypiques fondées sur les caractéristiques suivantes : une base partenariale plus large que la relation triangulaire traditionnelle (pollueur, victime, régulateur), la constitution d'un capital cognitif à même de réduire l'incertitude sur les phénomènes à l'œuvre, une dimension territoriale plus affirmée, et enfin un déplacement de l'optique environnementale stricte vers une approche en termes de développement durable. Autrement dit, le constat de proximités organisées insuffisantes a suscité, mais tardivement, des formes originales compensatoires.

ce facteur conditionnant qu'est l'incertitude, mais sans oublier, dans une perspective diachronique, les possibles effets de feedback : par exemple, le rôle de la constitution d'un capital cognitif comme facteur de réduction de l'incertitude. Dans un contexte où se renforcent les « nouveaux risques » (Godard *et al.*, 2002), les perspectives analytiques offertes par l'économie de la proximité paraissent alors tout à fait prometteuses.

Proximités et environnement : quelles perspectives de recherche ?

Les thématiques précisées ci-dessus méritent, certes, d'être approfondies et de donner lieu à de nouvelles applications, mais elles sont loin de couvrir l'ensemble du champ des problèmes environnementaux. Un retour sur le tableau 1 et les cases révélant un contenu en travaux insuffisant nous aide à dessiner de possibles voies de recherche complémentaires. Deux axes paraissent ainsi pouvoir être investis plus franchement avec les outils de la proximité : le rôle de la proximité géographique vis-à-vis de la régulation des problèmes et l'effet négatif de certaines proximités

organisées concourant à générer des problèmes environnementaux. Une telle orientation n'a rien d'artificiel. Le premier axe proposé tire les conséquences de ce que les formes d'éloignement (du responsable ou de la victime) constituent une modalité très fréquente et importante dans la gestion des problèmes environnementaux. Le second trouve notamment son intérêt dans la contestation d'une vision irénique souvent associée à l'action des proximités organisées.

Proximités géographiques et régulation des problèmes

Si la proximité géographique par rapport à un lieu porteur d'externalités environnementales est perçue négativement, l'éloignement constitue alors une modalité évidente d'évitement du problème. Cette idée, plutôt banale dans sa formulation première, a inspiré une littérature considérable, autant dans le registre néoclassique – dans le prolongement de l'article fondateur de Tiebout (1956) – que dans une veine plus institutionnaliste, avec la contribution célèbre de Hirschman (1970) en termes d'*exit* (défection) et de *voice* (prise de parole). L'économie de la proximité n'a proposé, jusqu'à ce jour, que des développements limités à l'égard de cette problématique (Lahaye et Avilés Benitez, 2001 ; Mollard et Torre, 2004b ; Torre et Caron, 2002 et 2005 ; Zuindeau, 2005 et 2006). Pour des contributions nouvelles et des approfondissements, nous pensons qu'elle pourrait s'appuyer sur deux catégories de travaux :

- les analyses en termes de prix hédoniques (Encadré 3), susceptibles d'être mobilisées pour estimer le consentement à payer de victimes désireuses de s'éloigner d'une source d'externalité négative. En cela, une telle méthode est à même de mesurer le « coût d'une proximité ». Pour y parvenir, elle recourt à une modélisation économétrique s'appliquant à des données de valeurs immobilières (ou foncières) et cherchant à identifier l'impact propre de la proximité sur la variation des valeurs ;
- les analyses relatives aux phénomènes de ségrégation ou d'inégalités territoriales, ou plus largement à la différenciation de l'espace. En particulier, l'approche de la « justice environnementale » (Bullard, 1990) est riche de contributions empiriques (par exemple, Been, 1993 ; Kriesel *et al.*, 1996 ; Banzaph et Walsh, 2006) montrant l'existence de corrélations significatives entre la faiblesse du revenu (et/ou l'origine ethnique) et la proximité par rapport à des sources de pollutions. Comme avec la méthode des prix hédoniques, de telles études aident à mieux apprécier l'hypothèse d'un coût induit par la proximité géographique ; mais, de surcroît, elles donnent corps à cette autre hypothèse d'un voisinage géographique préférentiel entre catégories que rapprochent des caractéristiques économiques objectives

Encadré 3. La méthode des prix hédoniques

Les premiers travaux utilisant cette méthode remontent aux années 1920 (Waugh, 1929), mais les applications au domaine de l'environnement commencent avec la contribution de Ridker (1967) relative à la pollution de l'air. Au fil du temps, elle a été utilisée pour les questions particulières suivantes : bruit, inondations, sites pollués ou à risques, aménités environnementales telles que plan d'eau, rivière, paysage, etc. La méthode part de l'hypothèse que le coût d'une externalité environnementale négative – ou la valeur d'une externalité environnementale positive – se reflète dans les différentiels de prix immobiliers (ou fonciers) examinés toutes choses égales par ailleurs.

Formellement, il s'agit de tester statistiquement une équation du type : $V = f(X_1, X_2, X_3, \dots, E)$ où V représente la valeur immobilière, E , la variable environnementale et X_i , les autres variables explicatives.

Le prix hédonique d'une variable (notamment E) est la dérivée partielle de V par rapport à cette variable (notamment E). La méthode a été dotée de fondements théoriques grâce à l'apport de Rosen (1974). De nombreux articles ou ouvrages de synthèse rendent compte des débats entourant cette approche et des applications qu'elle a suscitées (Follain et Jimenez, 1985 ; Bartik et Smith, 1987 ; Palmquist, 1991 ; Hidano, 2002).

(telles que le niveau de revenu) ou socioculturelles (ethnies, religions...) – autant de ferments de ce que nous appelons des proximités organisées.

Dans une optique quelque peu différente, l'analyse de la proximité/éloignement comme modalité de régulation d'un problème touche à la question de la proximité du régulateur vis-à-vis du territoire du problème. D'une certaine manière, nous retrouvons le problème, mis en évidence en fin de première partie, de la distanciation – en l'occurrence distanciation de plus en plus forte et de plus en plus fréquente – entre origine et conséquences, ou entre protagonistes, du conflit environnemental. Les formes ainsi indiquées de la distanciation se complètent par celle de l'éventuel régulateur vis-à-vis du problème à traiter. Si, à nouveau, les auteurs proximités ont faiblement investi ce terrain, ils peuvent assurément s'inspirer de travaux très nombreux, parfois anciens, touchant au principe de subsidiarité, et plus particulièrement connus en économie sous l'intitulé de théorie du fédéralisme fiscal (pour les textes fondateurs, cf. Musgrave, 1959 ; Oates, 1972 ; pour une synthèse récente, cf. par exemple Oates, 1999).

Proximités organisées et production de problèmes

Une proximité organisée semble bénéfique dans le traitement d'un problème environnemental. C'est ce qu'ont laissé entendre les développements de la deuxième partie de cet article. C'est d'ailleurs, aussi, de façon plus générale, le jugement qui transparait de son rôle dans le règlement d'un problème productif sur un territoire. Pourtant, l'attachement à des représentations ou des valeurs partagées, plus encore lorsqu'elles prennent la forme

d'un patrimoine identitaire, sont de nature à susciter des logiques d'exclusion : de ceux qui n'adhèrent pas aux valeurs, aux questions, ou qui ne sont pas concernés par l'appartenance identitaire. La proximité géographique risque ainsi d'être mise en échec par des proximités organisées bien plus fortes, un phénomène étudié depuis longtemps par la sociologie (cf. par exemple Elias et Scotson, 1965 ; Chamboredon et Lemaire, 1970).

La communauté de valeurs (qui se rattache à la logique de similitude de la proximité organisée) peut exercer un rôle néfaste dans le traitement d'un problème ou la gestion d'une ressource naturelle, amplifiant alors le problème ou le créant entièrement. Caron *et al.* (2005) ont ainsi étudié le conflit autour de la ressource en eau du lac de Grandlieu (Loire-Atlantique). Agriculteurs, pêcheurs et chasseurs, dépositaires des mêmes valeurs, se sont coalisés contre les responsables de la réserve naturelle pour refuser les propositions d'organisation et de gouvernance locales. La force du sentiment identitaire a contrarié l'émergence d'un processus de coordination en vue d'une gestion concertée et contribué à favoriser la violence collective. Les relations de proximité organisée ont clairement joué, dans ce cas, en faveur de la constitution et du renforcement du conflit, en isolant des groupes d'acteurs dans des logiques cumulatives d'appartenance et de similitude.

Au-delà de l'identification d'autres cas du même ordre, une piste de recherche digne d'intérêt pour le courant de la proximité serait ainsi d'analyser les conditions de passage de proximités organisées porteuses de conflictualité à des proximités organisées régulatrices de problèmes, ou l'inverse, à savoir des proximités organisées régulatrices dont les insuffisances induisent des problèmes supplémentaires (Torre et Caron, 2005).

Conclusions et ouvertures

La transposition des catégories de la proximité au domaine de l'environnement a conduit à la fois à l'introduction de questions nouvelles sur l'agenda et à un enrichissement de la compréhension des dimensions environnementales, en particulier au niveau des processus de coordination. Elle pose également la question du lien à d'autres disciplines, dont les apports sont venus nourrir les problématiques ou les concepts développés au sein de ce courant.

1) L'introduction de nouvelles catégories a entraîné à la fois des adjonctions et des mutations importantes du programme de recherche initial de l'économie de la proximité.

La première adjonction concerne les protagonistes des actions et des stratégies. Aux agents économiques productifs ou innovants, sont venus s'ajouter des acteurs extérieurs à la sphère productive : ménages, résidents, associations, groupes de pression, collectivités territoriales et autres pouvoirs publics. La seconde

introduit la dissonance au cœur de l'action, par la prise en compte des conflits environnementaux, dissonance qui rompt avec la vision coopérative et résiliente des processus de coordination ou de gouvernance locale.

Les mutations sont plus fondamentales, puisqu'elles viennent affecter le cœur même du paradigme de recherche, en particulier son versant spatial, avec un approfondissement des caractéristiques de la proximité géographique. Une mutation importante a trait au statut même de cette dernière, étudiée dans ses dimensions « négatives » et souvent associée à des termes tels que problèmes environnementaux, pollutions diffuses, émissions, contaminations, effets de congestion, etc. Toutefois, l'évolution la plus radicale porte sur l'introduction d'une proximité géographique par rapport aux objets : je me trouve plus ou moins loin d'une rivière, d'un site pollué, d'une usine d'incinération... Cette mutation procède d'une révolution essentielle : les acteurs subissent ou recherchent non seulement leur proximité géographique réciproque, mais également celle de certains objets techniques ou de concernement, qui influent positivement ou négativement sur leurs stratégies et leur mode de vie.

Du côté des processus environnementaux, les apports se situent à deux niveaux, qui rejoignent les proximités géographique et organisée, puisqu'il s'agit des modes de coordination entre acteurs, d'une part, et des explications des origines et des causes des conflits, d'autre part.

Les problèmes environnementaux, avec leurs dimensions centrales de concernement collectif, se prêtent tout particulièrement aux approches en termes de proximité, qui ont développé une analyse des processus de coordination et d'action collective au niveau local. C'est vrai en particulier pour les relations de proximité organisée, dont les logiques d'appartenance et de similitude tracent une carte des modalités de structuration du lien social. En effet, elles permettent non seulement de fournir une typologie explicative des modes de coordination et des processus de collaboration et de mise en œuvre de projets au niveau local, mais constituent également un bon guide pour l'action collective, en révélant les formes prises par les relations au sein des groupes ou des communautés d'acteurs, locaux ou non.

Enfin, si la mention des relations conflictuelles est courante dans les approches environnementales, leur analyse poussée est plus rare, la plupart des auteurs préférant s'intéresser aux processus de médiation, de négociation, voire à la montée des controverses. L'économie de la proximité présente l'originalité de se pencher directement sur les conflits environnementaux et de fournir une explication à leurs origines et à leurs modalités de développement, à partir de ses catégories d'analyse. Il s'agit, d'une part, des propriétés des proximités géographiques subies ou recherchées, dont les contraintes imposent aux acteurs des interférences en termes de superposition d'usages, de contiguïté ou de voisinage, et qui peuvent conduire à

des relations conflictuelles⁵. Mais ces dernières peuvent également résulter d'un excès de proximité organisée, qui produit des processus de ségrégation spatiale entre communautés constituées.

2) La relation avec les autres disciplines des sciences sociales constitue également un point intéressant, tant certains débats provenant de ces courants d'analyse ont nourri les questions posées par l'économie de la proximité, et souvent les concepts mêmes développés en son sein. Nous retiendrons, pour terminer, les deux pistes les plus sérieuses en la matière, en évoquant les compagnonnages avec les analyses sociologiques et la géographie.

En ce qui concerne les approches en sociologie, évoquons l'ensemble des débats sur la sociologie de l'environnement, et plus particulièrement concernant la place des questions environnementales dans la société et dans l'élaboration du débat public, ainsi que le rôle joué par les zonages environnementaux dans l'élaboration d'une conception renouvelée de la place de l'environnement (nous pensons en particulier aux travaux menés par Alphandéry, Billaud, Pinton...). C'est encore le cas de la sociologie de l'innovation, en particulier par sa prise en compte des controverses environnementales et par l'introduction des acteurs non humains dans le débat sur les questions environnementales (*cf.* Callon...). Même remarque avec les approches en sociologie ou gestion des organisations, qui se sont penchées sur la manière dont les acteurs construisent des actions organisées, sur leurs modes de coordination et, plus en aval, sur les approches dites de « sociologie des réseaux » (de March et Simon à Boltanski, en passant par Crozier...).

Le lien avec la géographie est plus complexe et encore à explorer plus à fond, même s'il se fonde dans une ignorance réciproque. Souvent inexprimé, il se nourrit pourtant d'irrigations croisées, dans le domaine de la création et de la transmission des connaissances, avec l'ensemble du courant de la géographie de l'innovation, ou encore de la géographie quantitative pour les questions de mesures de distances ou de concentration spatiale, par exemple. En ce qui concerne les relations environnementales, le lien reste, là encore, peu formulé, mais les rapports avec la géographie humaine et sociale se font sentir fortement à deux niveaux : le fait de resituer les relations économiques dans un cadre spatial et social général – les sociétés humaines et leur vie locale – et la volonté de sortir du

⁵ Encore que, comme nous l'avons dit plus haut, le conflit environnemental ne requiert pas forcément la proximité géographique, les cas de distanciation étant, en l'occurrence, de plus en plus nombreux avec ce que l'on convient d'appeler les « nouveaux risques » (Godard *et al.*, 2002). De même que, dans le monde productif, la coopération peut aller de pair avec l'éloignement géographique, le problème environnemental et son éventuelle résolution ont à jouer avec des degrés variables de proximité/distanciation. Nous voyons là un thème majeur de réflexion ultérieure.

tout économique au profit d'une approche plus globale des rapports humains dans l'espace.

Notons enfin que l'accent mis sur ces deux disciplines n'est pas exclusif d'autres rapprochements qu'on peut supposer féconds : avec le droit, les sciences politiques, l'histoire, pour les sciences humaines et sociales... Parlant d'environnement, les sciences de la nature sont probablement aussi à interroger, par exemple dans l'optique d'une meilleure compréhension des phénomènes de transferts des polluants ou de formation des dommages.

Références

- Avilés Benitez, A., Roque, O., 2005. Proximité et aménités environnementales produites par l'agriculture, in Torre, A., Filippi, M. (Eds), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA Éditions, 279-296.
- Banzaph, H.S., Walsh, R.P., 2006. Do people vote with their feet? An empirical test of environmental gentrification. Discussion Paper, Resources for the Future, RFF DP 06-10.
- Bartik, T.J., Smith, V.K., 1987. Urban amenities and public policy, in Mills, E.S. (Ed.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, Amsterdam, North-Holland, 1207-1254.
- Beaurain, C., Longuépée, J., 2006. Dynamiques territoriales et proximité environnementale : le cas du risque d'inondation, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2612.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Been, V., 1993. What's fairness got to do with it? Environmental justice and the siting of locally undesirable land uses, *Cornell Law Review*, 78, 1001-1085.
- Bélis-Bergouignan, M.-C., Cazals, C., 2006. Démarches environnementales volontaires, conflit d'usage et proximité. Le cas de la viticulture et de l'arboriculture fruitière, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2623.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Bellet, M., Colletis, G., Lung, Y. (Eds), 1993. *Économie de proximités*, *Revue d'économie régionale et urbaine*, numéro spécial, 3.
- Bellet, M., Kirat, T., Largeron, C. (Eds), 1998. *Approches multi-formes de la proximité*, Paris, Hermes Science Publications.
- Bertrand, N., Moquay, P., 2004. La gouvernance locale, un retour à la proximité, *Économie rurale*, 280, 77-95.
- Beuret, J.-E., 2003. La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui, in Billé, R., Mermet, L., Berlan-Darqué, M. (Eds), *Concertation, décision et environnement : regards croisés. Actes du séminaire trimestriel Concertation, décision et environnement*, Paris, La Documentation française, vol. I, 21-30.
- Boschma, R., 2005. Proximity and innovation: A critical assessment, *Regional Studies*, 39, 1, 61-74.
- Bouba-Olga, O., Chauchefoin, P., Mathé, J., 2006. Innovation et territoire : une analyse des conflits autour de la ressource en eau, *Flux*, 63/64, 32-41.
- Bullard, R., 1990. *Dumping in Dixie: Race, Class and Environmental Quality*, Boulder, Westview Press.
- Caron, A., Galman, M., Macombe, C., 2005. When nature conservation brings about conflicts, violent behaviour and common assault. Paper presented at the International Sociology Conference *Environment, Knowledge and Democracy*, Marseille, France, July 6th-7th.
- Caron, A., Torre, A., 2006. Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité : les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2641.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Carré, C., Deroubaix, J.F., Chouli, E., 2006. Les recompositions territoriales de l'action publique à l'aune de la proximité : le cas de la gestion des eaux de pluie en ville, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2674.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Chamboredon, J.-C., Lemaire, M., 1970. Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, *Revue française de sociologie*, 11, 3-33.
- Dupuy, C., Burmeister, A. (Eds), 2003. *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, Paris, La Documentation française.
- Elias, N., Scotson, J.L., 1965. *The Established and the Outsiders: A Sociological Enquiry into Community Problems*, London, Frank Cass & Co. Trad. fr. : *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997.
- Follain, J.R., Jimenez, E., 1985. Estimating the demand for housing characteristics: A survey and critique, *Regional Science and Urban Economics*, 15, 1, 77-107.
- Gilly, J.-P., Torre, A. (Eds), 1998. *Prossimità : dinamica industriale e territorio. Studi francesi*, *L'Industria*, 3.
- Gilly, J.-P., Torre, A. (Eds), 2000. *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Godard, O., 1993. Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés, *INSEE-Méthodes*, 39-40, 145-174.
- Godard, O., Henry, C., Lagadec, P., Michel-Kerjan, E., 2002. *Traité des nouveaux risques*, Paris, Gallimard.
- Granjou, C., Garin, P., 2006. Organiser la proximité entre usagers de l'eau : le cas de la gestion volumétrique dans le bassin de la Charente, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2694.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Gueorguieva-Faye, D., 2006. Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2705.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Hidano, N., 2002. *The Economic Valuation of the Environment and Public Policy: A Hedonic Approach*, Cheltenham (UK), Northampton (USA), Edward Elgar.
- Hirschman, A.O., 1970. *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (MA), Harvard University Press. Trad. fr. : *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.
- Kirat, T., 1999. La proximité, source d'externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces et de la gouvernance locale. Communication aux *Deuxièmes Journées de la proximité*, Toulouse, 19-20 mai ; publié in Torre, A., Filippi, M. (Eds), 2005. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA Éditions, 243-256.
- Kirat, T., Melot, R., 2006. Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage : les enseignements de l'étude du contentieux dans trois départements français

- (Isère, Loire-Atlantique, Seine-Maritime), *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2574.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Kriesel, W., Centner, T.J., Keeler, A.G., 1996. Neighborhood exposure to toxic releases: are there racial inequities?, *Growth and Change*, 27, 4, 479-499.
- Lahaye, N., 1999. Gouvernance territoriale et espaces d'intérêt public : le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial. Communication à l'école chercheurs *Économie spatiale et régionale*, organisée par les départements SAD et SAE2 de l'Inra, Le Croisic, 8-10 décembre ; publiée in Torre, A. (Ed.), 2002. *Le Local à l'épreuve de l'économie spatiale : agriculture, environnement, espaces ruraux, Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, 33, 171-190.
- Lahaye, N., Avilés-Benitez, A., 2001. Proximité et environnement : quels enjeux ?, Grenoble, INRA / Toulouse, LEREPS. Texte inédit.
- Letombe, G., Zuindeau, B., 2001. Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Paper presented at *The Third Congress on Proximity: New Growth and Territories*, Paris, 13-14 December.
- Letombe, G., Zuindeau, B., 2006. Gestion des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : une approche en termes de proximité, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2688.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Languépie, J., 2003. *Les Dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels : l'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche*. Thèse en sciences économiques, Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque.
- Marcelpoil, E., Boudières, V., 2006. Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité, *Développement durable et territoires*, Dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2648.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Mollard, A., Torre, A. (Eds), 2004a. *Proximity and Environmental Dimensions*, *International Journal of Sustainable Development*, Special Issue, 7, 3.
- Mollard, A., Torre, A., 2004b. Proximity, territory and sustainable management at the local level, *International Journal of Sustainable Development*, 7, 3, 221-236.
- Mormont, M., 1996. Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs, *Économie rurale*, 236, 28-36.
- Musgrave, R., 1959. *The Theory of Public Finance*, New York, McGraw-Hill.
- Nicourt, C., Girault, J.M., 2006. L'usage du principe de proximité comme instrument d'ajustement de la décision publique, *Développement durable et territoires*, dossier 7 : Proximité et environnement (<http://developpementdurable.revues.org/index2572.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Oates, W.E., 1972. *Fiscal Federalism*, New York, Harcourt Brace Jovanovitch.
- Oates, W.E., 1999. An essay on fiscal federalism, *Journal of Economic Literature*, 37, 1120-1149.
- Palmquist, R.B., 1991. Hedonic methods, in Braden, J.B., Kolstad, C.D. (Eds), *Measuring the Demand for Environmental Quality*, Amsterdam, North-Holland, 77-120.
- Papy, F., Torre, A., 1999. Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? Communication à l'école chercheurs *Économie spatiale et régionale*, organisée par les départements SAD et SAE2 de l'Inra, Le Croisic, 8-10 décembre ; publiée in Torre, A. (Ed.), 2002. *Le Local à l'épreuve de l'économie spatiale : agriculture, environnement, espaces ruraux, Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, 33, 151-170.
- Pecqueur, B., Zimmermann, J.-B., 2004 (Eds). *Économie de proximités*, Paris, Hermes Science Publications.
- Rallet, A., Torre, A. (Eds), 1995. *Économie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.
- Rallet, A., Torre, A. (Eds), 2006. *Quelles proximités pour innover ?*, Paris, L'Harmattan.
- Rallet, A., Torre, A. (Eds), 2007. *La Proximité à l'épreuve des technologies de communication*, Paris, L'Harmattan.
- Ridker, R.G., 1967. *Economic Costs of Air Pollution : Studies and Measurement*, New York, Praeger.
- Rosen, S., 1974. Hedonic prices and implicit markets, product differentiation in pure competition, *Journal of Political Economy*, 82, 1, 34-55.
- Siebert, H., 1998 [1st ed. 1987]. *Economics of the Environment*, fifth revised edition, Berlin/Heidelberg, Springer-Verlag.
- Talbot, D., Kirat, T. (Eds), 2005. *Proximité et institutions : nouveaux éclairages*, *Économie et institutions*, 1-2.
- Theys, J., 1997. Entre « gouvernance » et « ingouvernabilité » : quelle forme de « gouvernement » pour les changements globaux ?, in *L'Environnement au XXI^e siècle : continuité ou rupture ? Réflexions sur la gouvernance*, Paris, DRAST (<http://developpementdurable.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Urbamet/0209/Urbamet-0209170/EQUTEX00001593.pdf>).
- Tiebout, C.M., 1956. A pure theory of local expenditures, *Journal of Political Economy*, 64, 416-424.
- Torre, A. (Ed.), 2004. *Proximité et territoires*, *Économie rurale*, numéro spécial, 280.
- Torre, A., Caron, A., 2002. Conflits d'usages et de voisinage dans les espaces ruraux, *Sciences de la société*, 57, 94-113.
- Torre, A., Caron, A., 2005. Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Économie et institutions*, 6-7, 183-220.
- Torre, A., Filippi, M. (Eds), 2005. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA Éditions.
- Torre, A., Rallet, A., 2005. Proximity and localization, *Regional Studies*, 39, 1, 47-60.
- Torre, A., Zuindeau, B. (Eds), 2006. Dossier 7 : Proximité et environnement, *Développement durable et territoires* (<http://developpementdurable.revues.org/sommaire1430.html>, consulté le 20 juillet 2009).
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., Guérin, M., Jeanneaux, P., Kirat, T., Lefranc, C., Melot, R., Paoli, J.-C., Salazar, M.-I., Thinon, P., 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises, *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 415-453.
- Waugh, F.V., 1929. *Quality as a Determinant of Vegetable Prices*, New York, Columbia University Press.
- Zuindeau, B., 2005. Externalités environnementales et territoire : une approche en termes de « proximité », in Lacour, C., Perrin, É., Rousier, N. (Eds), *Les Nouvelles Frontières de l'économie urbaine*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 126-143.
- Zuindeau, B., 2006. Spatial approach to sustainable development: Challenges of equity and efficacy, *Regional Studies*, 40, 5, 459-470.

Reçu le 13 février 2008. Accepté le 30 juin 2009.